

## Paradigme des abords des monuments historiques en Algérie : état des lieux et essai de propositions

Date de réception : 22/07/2021 ; Date d'acceptation : 03/08/2021

### Résumé

Les villes d'aujourd'hui témoignent de la croissance urbaine démesurée transformant leur morphologie urbaine, architecturale, historique et culturelle, altérant fortement les monuments historiques hérités des civilisations antérieures. En effet, ces vestiges du passé sont isolés ou enfouis dans leur espace environnant ce qui nuit à cet ensemble patrimonial et urbain à la fois. Aujourd'hui, plus que jamais, l'interrogation concerne le sort du duo monument-abords qui ne peut en aucun cas être traité séparément et nécessite une étude et stratégies d'action approfondies. Dans cet article un regard sur l'importance des abords dans la valorisation du patrimoine sera exposé. L'image fortement altérée de ces derniers en Algérie ainsi que des propositions multisectorielles pour une meilleure appréhension des abords des monuments historiques seront aussi présentées. L'objectif étant de proposer une nouvelle grille de lecture et de délimitation des abords, de nouveaux principes, et la révision de la législation en vigueur.

**Mots-clés** : Abords ; Monuments historiques ; sauvegarde ; Patrimoine.

**Yasmine HOCINE \***

**Samira DEBACHE  
BENZAGOUTA**

1 Université Salah  
Bounider Constantine  
3, Algérie

### Abstract

Today's cities bear witness to disproportionate urban growth transforming their urban, architectural, historical and cultural morphology, strongly altering the historical monuments inherited from previous civilisations. Indeed, these vestiges of the past are isolated or buried in their surrounding space, which is detrimental to this heritage and urban ensemble at the same time. Today, more than ever, the question concerns the fate of the monument-approach duo, which can in no way be treated separately and requires an in-depth study and action strategies. In this article, we will look at the importance of the surroundings in the enhancement of heritage. The strongly altered image of the latter in Algeria as well as multisectoral proposals for a better understanding of the surroundings of historic monuments will also be presented. The objective is to propose a new reading and delimitation grid of the surroundings, new principles, and the revision of the legislation in force.

**Keywords**: Historic buildings; Safeguarding; Heritage.

### ملخص

تشهد مدن اليوم على النمو الحضري غير المتناسب الذي يغير شكلها الحضري والمعماري والتاريخي والثقافي ويغير بشكل كبير الآثار التاريخية الموروثة من الحضارات السابقة. في الواقع، هذه الآثار من الماضي في معظم الحالات معزولة أو مدفونة في الفضاء المحيط بها، مما يضر بهذا التراث والمجموعة العمرانية في نفس الوقت. اليوم، أكثر من أي وقت مضى، السؤال يتعلق بمصير الثنائي النصب. ومحيطه التي لا يمكن بأي حال من الأحوال معالجتها بشكل منفصل وتتطلب دراسة واستراتيجيات عمل متعمقة. سنقدم لمحة موجزة عن أهمية المناطق المحيطة في تعزيز التراث، والصورة المتغيرة بشدة لهذا الأخير في الجزائر بالإضافة إلى مقترحات متعددة القطاعات من أجل فهم أفضل لمحيط الآثار التاريخية. في الواقع، سنقترح شبكة قراءة جديدة وترسيم حدود المناطق المحيطة، ومبادئ جديدة، ولكن أيضًا مراجعة التشريعات السارية.

**الكلمات المفتاحية**: محيط المعالم التاريخية؛ الحماية؛ إرث.

\* Corresponding author, e-mail : [yasmineh.merzoug@yahoo.com](mailto:yasmineh.merzoug@yahoo.com)

## **I-Introduction:**

La notion des abords des monuments historiques est une thématique très en vogue vu l'importance accordée aujourd'hui au Patrimoine et ses composantes. Toutefois, le problème du traitement des abords des monuments historiques se cache sous une modestie charmante : dans l'expression abords du monument ce qui compte, c'est évidemment le monument lui-même, tout ce qui se passe autour lui est subordonné et, à première vue, reste secondaire. Néanmoins, la modestie peut être trompeuse, et c'est ici où réside le problème de ses abords.

Leur sujet se révèle tout aussi important que celui des monuments, et même plus difficile à traiter. A noter que toutes les études ont prouvé l'indissociabilité de ce duo et l'obligation de ne pas les traiter séparément. Par conséquent, aujourd'hui et plus que jamais, il devient urgent de mettre en place des instruments nécessaires à la protection et la gestion de cet ensemble patrimonial et urbain, indicateur d'histoire, d'identité et de culture des civilisations.

A la lumière de nos recherches, nous exposerons à travers cet article un essai de propositions pour une meilleure considération des abords adaptable au contexte algérien et ce à différentes échelles d'intervention.

## **II-les abords des monuments historiques :**

### **II.1 Genèse et définition :**

Donner une définition aux abords des monuments n'est pas une chose aisée. Ceci est essentiellement due au fait que cette notion soit changeante de par son intérêt (le patrimoine et l'urbain), ses objectifs et le processus à suivre pour les aborder, elle brasse donc un champ vaste et complexe. C'est pourquoi nous tenterons dans ce qui suit de cerner ce que désigne la notion d'abords des monuments.

Selon F.Choay, les abords, un mot employé au pluriel, il signifie l'entourage d'un monument ou d'un lieu. Dans le domaine du patrimoine, les abords sont le contexte ou le cadre construit ou naturel d'un monument historique [1]. Les abords sont les espaces qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur [2].

Selon la Commission fédérale suisse des monuments historiques CFMH, les abords des monuments historiques désignent l'aire qui contribue à lui donner sa valeur. Cet apport peut être de nature structurelle, fonctionnelle et visuelle.

Les abords peuvent être contemporains à la construction du monument, être antérieurs à son édification, être issus d'un développement ultérieur ou encore réunir des éléments de différentes phases d'évolution. Ils peuvent se composer d'espaces et d'éléments tant naturels que dus à la main de l'homme [3]. La végétation est une composante importante des abords.

A partir des années 1850[4], la question sur le rôle de l'« entourage » des monuments était abordée par des précurseurs de l'idée des abords des monuments historiques, qui sont apparus en France comme Montalivet et Viollet-le-Duc dans ses ouvrages référentiels [5]. Mais le premier qui a abordé la question des abords d'une façon systématique, est l'architecte urbaniste viennois Camillo Sitte [6] en dénonçant « la maladie moderne de dégagement » (Der Städttebau, 1889) et en analysant la relation esthétique qui lie indissociablement le monument à son environnement urbain.

Cependant, la notion des abords des monuments historiques n'a acquis son entière conceptualisation en qualité d'espace important à protéger au même titre que les monuments qu'à l'ère de Giovannoni. Elle a été présentée sous le concept d'ambiente

ou d'environnement, sans doute la meilleure manière pour appréhender les abords de façon matérielle.

En parlant d'environnement, Giovannoni [7] désignait dans ses écrits l'espace environnant les monuments qui permet d'assurer une relation d'harmonie avec ces derniers. Cette symbiose est exprimée par les exigences de mise en valeur et de perception du monument mais en plus, par la valeur historique des éléments qui composent cet espace et que Giovannoni définit sous le concept d'architecture mineure. Il devient alors évident de protéger cette entité spatiale « les abords », surtout que Giovannoni a démontré, à travers ses recherches, et par un enchaînement historique la persistance de la corrélation et l'harmonie entre l'architecture majeure (les monuments) et l'architecture mineure (les abords).



*Figure 1: Abords du monument de Gordes dans le Vaucluse(France).Source : Ministère français de la Culture 2020.*

Il a souvent fait recours à un exemple édifiant afin de mieux présenter la notion des abords. Il a évoqué le cas ou en plus du caractère constructif des abords des monuments historiques situés dans des aires historiques, d'autres éléments peuvent être introduits tels que la couleur, l'ornementation, les perspectives ainsi que les échappées visuelles à partir du monument en question.



*Figure 2: Eglise de St Petersburg (Russie) et ses abords. Source : FuturaPlanet*

Il a également évoqué le cas des abords naturels (inspiré des travaux de Sitte), qui sont mieux appréciés qu'avec le paysage dans lequel cette entité abords-monument est insérée. Par conséquent, il a certifié que l'architecture peut être pensée et conçue par rapport à son environnement paysager dans lequel elle est implantée.

En outre, Giovannoni introduit une nouvelle façon de penser les abords des ensembles historiques en mettant l'accent sur les relations importantes entre les noyaux anciens et les nouvelles urbanisations. Il a de suite pensé aux nouvelles extensions urbaines et leur rapport avec la ville ancienne sachant qu'à ce moment-là la réflexion sur les centres historiques en tant qu'entité patrimoniale indépendante n'était pas encore affirmée [8].

## **II.2 Les abords : un passé racine d'avenir à protéger :**

La présence d'un édifice protégé, ou que la volonté de protéger un édifice, peut servir de prétexte au contrôle d'un territoire baptisé « abord ».

La gestion des abords est, comme chacun le sait, du ressort d'une équipe pluridisciplinaire impliquant décideurs locaux, urbanistes, architectes, société civile et législateurs.

Dans la pratique, cette équipe pluridisciplinaire devrait ; le plus souvent, conduire à proposer des orientations tendant à organiser un cadre formel à l'édifice patrimonial, à idéaliser son environnement. Protéger les abords n'est-ce pas bien souvent leur donner vie ? Les recréer ? Donner un sens aux abords des monuments historiques va consister aussi à les définir, à les reconnaître dans l'espace.

Certes, certains monuments ont ainsi un retentissement lointain sur leur environnement créant un contexte paysager que l'on perçoit en Co sensibilité avec le monument. D'autres, n'engendrent autour d'eux qu'une zone d'approche très réduite. Les uns comme les autres représentent des abords et nécessitent une protection adéquate à leur histoire et au monument qu'ils entourent.

Au cours de toutes les réflexions sur les abords, les monuments historiques ne devraient pas être vu comme un frein pour l'architecture du lieu, une contrainte de composition mais bien au contraire comme le moteur de l'innovation et de la création afin de promouvoir le duo abords-monument. Il y a là un grand travail à faire à plusieurs échelles pour expliquer à quel point le monument et ses abords peuvent être porteurs d'avenir et de développement et non source de sclérose de la ville. Ces éléments du passé, par la qualité sobre et forte de leurs architectures serviront de guide et de support à la conception qui y trouvera les sources de sa contemporanéité.

Plus profond que le manque de moyens, c'est en premier lieu l'absence d'imagination et de volonté qui empêchent de mettre en lumière cette réalité pourtant éclatante : nos monuments petits ou grands, importants ou moins importants aux yeux des autorités, leurs abords, notre patrimoine sont les racines de notre avenir.

## **III-Etat des abords des monuments historiques en Algérie :**

L'Algérie a été le premier pays maghrébin à avoir instauré une loi relative aux abords des monuments historiques. Les abords du patrimoine émergent avec la notion de zone de protection dans le cadre de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques (PSMVSA, article 30) appliquée après l'apparition du classement des monuments historiques et des sites archéologiques. Elle apparaît dans le dispositif législatif Algérien en mettant l'accent sur le fait qu'un monument ou un site est indissociable de son environnement immédiat. Cependant, leur étude reste toujours complexe et dépendante du seul paramètre de visibilité, calculé selon une distance de 200m et réellement on évoque, plus le patrimoine que ses abords.

La dégradation du patrimoine urbain en Algérie est due à plusieurs facteurs dont le développement urbain qui s'effectue au détriment des monuments et leurs abords mais aussi au pillage et aux occupations illicites. Néanmoins, la pire des causes est le résultat de l'intervention timide de l'état qui n'a pas veillé sur l'application stricte et d'une manière scientifique de la législation patrimoniale sachant qu'aucune ressource financière nécessaire n'a été préconisée pour la préservation et la restauration des monuments et ensembles historiques.

## **IV-ESSAI DE PROPOSITIONS MULTISECTORIELLES POUR UNE MEILLEURE APPREHENSION DES ABORDS EN ALGERIE :**

La protection des abords des monuments historiques est un impératif national touchant plusieurs secteurs.

A l'issue de nos recherches, le présent article se propose tel un essai pour proposer une issue probable à ce problème. Nous proposerons dans ce qui suit une série de recommandations à plusieurs échelles afin d'arriver à une meilleure considération des abords dans le processus patrimonial Algérien.

A noter qu'il ne s'agit pas de se contenter seulement du tracé d'un périmètre de protection autour du monument, mais plutôt d'insister sur la nécessité de reconnaître deux niveaux d'appartenance :

- Rapport avec le voisinage immédiat,
- Rapport avec la ville : affirmation des monuments constituant un système patrimonial à révéler et à intégrer dans les visions urbaines prospectives d'aménagement de la ville

En d'autres termes, il faut dépasser la conception purement géométrique des abords et designer une délimitation plus réaliste tenant compte des caractéristiques matérielles et immatérielles, du contexte historique, architectural urbain et culturel dans lequel se trouve le duo monument-abords.

#### **IV-1. Nouvelle grille de lecture des abords**

La grille de lecture des abords est un tableau qui permet d'organiser, trier et présenter les informations afin de mieux étudier l'entité spatiale des abords sous différents aspects.

Cette grille est le produit d'une analyse approfondie effectuée en amont qui a permis de construire un outil théoriquement viable et pratiquement utile sur le terrain.

Cet outil s'appuie sur deux indicateurs importants, matériels et immatériels, comportant des éléments essentiels à la « bonne » lecture des abords des monuments historiques.

<p><b>Indicateurs à prendre en considération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Matériels</u><ul style="list-style-type: none"><li>→ Respect des caractéristiques morphologiques : Topographie du site et du tissu urbain</li><li>☑ Structure parcellaire, viaire, espaces publics, bâti.</li><li>→ Eléments historiques à valoriser</li><li>→ Usage adéquat de l'espace autour</li><li>→ Qualité de l'image urbaine</li><li>→ Conditions de visibilité = Couleur / matériaux / gabarit / silhouette / vues significatives et panoramiques / enseignes / publicité</li></ul></li><li>- <u>Immatériels :</u><ul style="list-style-type: none"><li>→ Valeur symbolique</li><li>→ Pratiques et représentations sociales / culturelles / événements historiques / Anecdotes</li><li>→ Ambiances et souvenirs propres au lieu</li></ul></li></ul>
--

Figure 3: Nouvelle grille de lecture des abords. Source : Auteur 2021

#### **IV-2. Critères de délimitation des abords**

Le croisement de ces critères permettra d'avoir une entité urbaine « monument-abords » homogène réunissant toutes les dimensions et valeurs du monument historique dans son contexte urbain : esthétique, visuelle, de position, historique, et urbaine.



La délimitation des abords devrait résulter du croisement de ces critères :

- **Critère géométrique** : Etablir un rayon de protection du monument efficace , défini au cas par cas en fonction du monument et de son environnement
- **Critère visuel** : tenir compte des perspectives depuis et vers le monument afin d'avoir une vue dégagée et préserver l'image du monument et son environnement.
- **Critère historique** : Adopter une nouvelle manière d'étudier la délimitation en prenant en considération l'aspect historique, tout ce qui se rapporte à l'histoire du monument relève de son environnement ce qui permettra d'intégrer ces éléments dans un rayon de protection approprié.
- **Critère de composition urbaine** : il s'agit là de définir toutes les entités relevant de la ville permettant de créer une entité homogène constitué du monument et de son environnement résultant généralement du découpage du tissu urbain.

Figure 4: Critères de délimitation des abords. Source : Cours « stratégies de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural » EPAU, résumé par Auteur 2021.

### IV-3. Nouveaux principes à adopter :

#### IV-3-1. Conservation intégrée :

La conservation intégrée [9] est une méthode imprégnée des résultats de la charte d'Amsterdam en 1975. La présente méthode vise à intégrer la protection du patrimoine dans tous les aspects de la vie des citoyens : éducation, culture, vie commune, législation, décideurs locaux et gouvernementaux, budgets et financement.

La conservation du patrimoine architectural doit être considérée non pas comme un problème marginal mais comme objectif majeur de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.

Les décideurs publics et gouvernementaux auxquels incombent la plupart des décisions importantes en matière d'aménagement sont tout particulièrement responsables de la protection du patrimoine architectural et ils doivent s'entraider par des échanges d'idées et d'informations pour une stratégie d'action efficiente [10].

La planification urbaine et l'aménagement du territoire doivent intégrer les exigences de la conservation du patrimoine architectural et ne plus la traiter de façon fractionnelle ou comme un élément secondaire, comme ce fut souvent le cas dans un passé récent. Un dialogue permanent entre les conservateurs et les aménageurs (planificateurs) est dès lors devenu indispensable [11].

La prise en compte des valeurs esthétiques et culturelles du patrimoine architectural doit conduire à fixer pour les monuments historiques et leurs abords des objectifs et des règles d'aménagement particuliers. On ne doit pas superposer sans coordonner, les règles ordinaires de la planification et les règles spéciales et spécifiques de protection des monuments historiques.

Afin de rendre possible cette intégration, il convient de dresser l'inventaire des bâtiments, des ensembles architecturaux et des sites comportant la délimitation de zones périphériques de protection. Il serait souhaitable que ces inventaires soient largement diffusés notamment aux autorités régionales et locales ainsi qu'aux responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin d'attirer leur attention sur les édifices et les zones dignes d'être protégés. Un tel inventaire fournira une base réaliste à la conservation en tant qu'élément qualitatif fondamental pour la gestion des espaces.

La réussite de la méthode de conservation intégrée exige une large décentralisation et la prise en considération des cultures locales. Ceci suppose qu'existent des responsables de la conservation à tous les niveaux (centraux, régionaux et locaux) où sont prises des décisions en matière d'aménagement. Cependant la conservation du patrimoine architectural ne doit pas être seulement l'affaire des experts. L'appui de l'opinion publique est essentiel. La population doit, sur la base d'une information objective et complète, participer réellement depuis l'établissement des inventaires jusqu'à la préparation des décisions.

Là est le secret d'une conservation intégrée, l'intégration de toutes les échelles décisionnaires à toutes les échelles sur terrain.

#### **IV-3-2. Conceptualisation authentique**

La conceptualisation authentique est une méthode imprégnée du croisement des recommandations des chartes de Burra en 1999, Unesco en 2008 et enfin la loi SRU 2000.

L'objectif est de dépasser la conception purement géométrique des abords (le périmètre fixe des 200m) et **désigner une délimitation plus réaliste, adaptée aux caractéristiques matérielles et immatérielles du contexte dans lequel est implanté le monument historique**. Sachant que ces caractéristiques changent d'un monument à un autre, chacun son histoire, sa valeur de position, la ville à laquelle il appartient, il serait plus judicieux de proposer la méthode authentique ou autrement dit le CAS PAR CAS du monument-abord.

Il est donc primordial de prévoir une commission pour gérer les monuments historiques et leurs abords. Cette commission étudiera les monuments un à un et proposera, selon chaque situation, un périmètre de protection adapté-modifié incluant ainsi tous les éléments dit historiques ou culturels autour en renforçant ainsi la valeur du monument à travers ses abords.

Toutes les études ont prouvé qu'on ne peut adopter un périmètre de 200m pour l'ensemble de ces entités, la réalité urbaine est toute autre et requiert une attention et un traitement particulier pour une mise en valeur édifiante.

#### **IV-4. Révision de la législation en vigueur :**

L'avancée de la législation algérienne -en termes de patrimoine- a longtemps était hésitante. Reflétant la reconduction des lois françaises ; les textes de loi régissant le patrimoine requiert une large révision afin de s'adapter au monde actuel. Notons que nous ne disposons en réalité que deux textes de lois sur le patrimoine à savoir ce qui concerne les abords des monuments historiques ; une mise à jour importante devrait se faire en fonction de l'évolution du concept des abords des monuments historiques mais aussi la réalité urbaine que reflète ce duo en Algérie.

La connaissance de tous les référents culturels ainsi que l'inventaire précis de nos monuments et de notre patrimoine urbain faciliteraient la définition des abords et de là des méthodes de protection drastiques devraient être appliquées. Toutefois, cette protection ne devrait plus être synonyme d'isolement mais plutôt d'intégration dans la vie urbaine et sociale de nos villes.

La révision de la loi quant aux abords des monuments devrait intégrer toutes les propositions précédentes afin de mettre en valeur ces entités sur tous les plans. L'évolution devrait se diriger vers l'aspect environnemental et la notion de milieu - l'exemple italien soutenu par GIOVANNONI- que de se perpétuer sur le « façadisme » français.

En fin, le renouvellement de notre législation ne saurait s'opérer sans la connaissance de tous les mécanismes actuels de dysfonctionnement et de blocage de l'administration Algérienne.

En effet, et pour remédier à ce blocage, un réaménagement s'avère tout aussi nécessaire au niveau de la tutelle régissant la culture, l'habitat, l'urbanisme et l'architecture ainsi que l'environnement, en créant des passerelles entre ces différents départements

ministériels. Ces passerelles permettraient de radier le cloisonnement actuel et d'instaurer une base de dialogue et de concertation effective et efficiente.

## V- Conclusion:

Incarnation de l'histoire, des révolutions et des civilisations qui les ont fait naître, reflets de l'esprit de leurs temps, les monuments historiques occupent une place centrale au quotidien. Ils cristallisent en effet l'engouement manifesté pour le passé et le patrimoine bâti qui en est l'un des témoins. Conformément à ce qui a été dit le patrimoine bâti est considéré comme étant sacré, qu'il faut sauvegarder et mettre en valeur sans omettre ses composants et là en l'occurrence ses abords pour leur importance dans la mise en valeur du monument contribuant ainsi à l'évolution de nos villes.

Les monuments historiques et leurs abords représentent un héritage architectural, urbain et culturel que nous a transmis le passé, d'une grande valeur spirituelle et transcrite de la manière la plus expressive l'histoire de la civilisation humaine et constitue une partie essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui.

En faisant la synthèse de l'ensemble des connaissances théoriques et législatives se rapportant au thème des abords des monuments historiques, on peut déduire une DOCTRINE élémentaire : La reconnaissance de l'espace qui entoure les monuments historiques en tant que catégorie patrimoniale à affirmer dans toutes les actions de conservation et mise en valeur.

L'efficacité des propositions formulées dans cet article dépend de plusieurs paramètres non négligeables. D'abord ; le concept des abords des monuments historiques doit être bien défini afin d'assurer une bonne compréhension de tous ses aspects. Ensuite ; l'efficacité de l'administration et la rigidité de ses actions affecte beaucoup la bonne application de la législation qui devrait être revue en tenant compte de l'évolution actuelle de nos villes. Enfin, des passerelles devraient être mises entre les différents acteurs en charge du patrimoine, de la ville et de l'environnement afin d'assurer une bonne symbiose et garantir un résultat édifiant quant à nos villes, notre patrimoine, notre histoire qui réunissent toute une société.

Pour que l'architecture d'aujourd'hui étant le patrimoine de demain, soit témoin de l'histoire de nos villes, tout doit être mis en œuvre pour assurer une architecture soucieuse de notre histoire, notre patrimoine et notre identité. Elle doit véhiculer un savoir-faire, une histoire et une transmission générationnelle pour sa durabilité. A l'échelle internationale, les lois régissant le patrimoine ont redéfinies les dispositions applicables aux abords de monuments historiques pour en faire un véritable outil de la politique en faveur du patrimoine culturel [12]. Le périmètre qui délimite un monument historique doit former avec ce dernier un ensemble cohérent susceptible de contribuer à sa mise en valeur. Cette recherche se veut être un guide à développer et à adapter, selon chaque cas existant sur le territoire national, afin que les sites et les abords des édifices protégés soient les lieux privilégiés pour la création architecturale. Sur le plan administratif, les gestionnaires de ces lieux privilégiés devraient intervenir comme animateurs et non comme censeurs ; en s'appuyant sur l'aide de la société. Des ateliers publics sont à envisager pour une réflexion participative sur le patrimoine et ses abords. Enfin, l'architecture l'urbanisme et le patrimoine doivent s'entremêler et témoigner de la créativité à la fois des lieux et des maîtres d'œuvres.

## Références :

- [1]. CHOAY, Françoise. « *L'allégorie du Patrimoine* ». Paris : Seuil, 1992, p10
- [2]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Les-abords-des-monuments-historiques>



- [3]. Aurélien Wiedler, (2019), « La protection du patrimoine bâti : Etude de droit fédéral et cantonal » Volume 833 de Abhandlungen Zum Recht ASR. Editions Stampfli Verlag, 521 pages.
- [4]. MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », Paris, 1988, Presse universitaire de France, P2.
- [5]. « Le dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI au XVIe siècle » et « Entretien sur l'architecture » (septième entretien 1867)
- [6]. Camillo SITTE « l'art de bâtir les villes » p 51.
- [7]. GIOVANNONI, Gustavo. Vecchie città ed edilizia nuova 1. Turin : Unione tipografico-editrice. 1931. trad. française de J.-M. Mandosio. Tandil, L'Urbanisme face aux villes anciennes. Paris. Éditions du Seuil. 1998. 350 p.
- [8]. José Castillo Ruiz dans « El enorno de los bienes inmuebles de interes cultural – concepto, legislacion y metodologias par su delimitacion. Evolucion historica y situacion actual. » Instituto Andaluz del Patrimonio Historico – L.A.P.H, Universidad De Granada, coleccion monografica : Arte y arqueologia, 1997, page 55.
- [9]. G.H. Bailly « Le patrimoine architectural – les pouvoirs locaux et la politique de Conservation intégrée » Conseil de l'Europe, éd. Delta Vevey 1975, page 30.
- [10]. Odile Bouet « Conservation-Restauration du patrimoine dans les stratégies de développement des territoires ». En ligne : [https://www.academia.edu/20559519/Conservation\\_Restauration\\_Patrimoine\\_et\\_d%C3%A9veloppement\\_des\\_territoires](https://www.academia.edu/20559519/Conservation_Restauration_Patrimoine_et_d%C3%A9veloppement_des_territoires)
- [11]. Déclaration d'Amsterdam 1975
- [12]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-Sites/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Les-abords-des-monuments-historiques>